

Vendredi 13 novembre 2009

Thierry Soler
Conseiller général du Loiret
Canton de Chécy

Communiqué

Le Conseil général fait le tri dans la population

Ce lundi 16 novembre, le Conseil général du Loiret présentera à la population son projet de déviation de la RD921 avec franchissement de la Loire. Toute la population ? Non. Seuls sont invités les habitants des communes de Jargeau, Saint-Denis de l'Hôtel et Darvoy. A croire que ces communes ont été choisies uniquement pour leurs supposés partisans du projet.

Pourtant, ainsi que je l'ai récemment écrit au Président Doligé, « les habitants du canton de Chécy » ne sont pas moins concernés par les nuisances routières liées aux tracés tant actuel que futur de la RD921 ; sans oublier ceux de Férolles et de Marcilly-en-Villette. En outre, « l'ensemble des habitants du Loiret aura à supporter les conséquences financières de ce projet ».

Or, le contexte budgétaire n'est pas fameux. La crise économique d'une part, les projets gouvernementaux d'autre part, menacent les finances locales. Dans le même temps, la crise écologique, dont nous avons pris la mesure à travers le Grenelle de l'environnement, nous impose de revoir les politiques publiques à l'aune de leur impact « carbone ».

C'est pourquoi, la population devrait être associée à un débat plus global, portant sur l'ensemble du schéma routier départemental adopté au siècle dernier, sans sélection géographique pouvant exacerber les intérêts particuliers. Doit-on nécessairement construire un pont pour résoudre les nuisances de ces traversées de bourgs ? A-t-on réellement étudié les alternatives plus douces ? Veut-on tuer le commerce local en suscitant des grandes surfaces ? La déviation ne va-t-elle pas à l'encontre de la tendance générale à la diminution du trafic ? Est-ce que si l'on a 100 millions à investir, il n'y a pas mieux à faire pour les habitants du département ? Qu'on le veuille ou non, toutes ces questions intéressent l'ensemble des Loirétains.

Contact : 06 82 95 09 01
thierry.soler.cg45@orange.fr